

## ERRATA.

Dans la cause de Hébert vs. Ménard dit Bellerose, rapportée au 10ième. Vol. de la R. L. p. 6 et suivantes :

- ✓ Page—6, 1ère. ligne, au lieu de *courrait*, lisez : courait ;
- ✓ “ —7, 2e. “ “ “ par *bail* de prescription, lisez : par voie de prescription ;
- ✓ “ —9, 5e. ligne, au lieu de, *opp* 137 et 138, lisez : et pp. 137 et 138 ;
- ✓ “ —10, 21e. ligne, au lieu de, s’il ne la pas, lisez : s’il ne l’a pas ;
- ✓ “ —12, 19e. ligne, au lieu de, il devra lit l’article, lisez : il devra dit l’article.